



Égalité Professionnelle, la CFE-CGC signe l'accord

La CFE-CGC a fait le choix de signer l'accord « égalité professionnelle » comme nous le faisons depuis plusieurs années.

L'accord égalité professionnelle était arrivé à expiration en début d'année 2022 et, depuis plusieurs semaines, les organisations syndicales représentatives chez IBM France SAS étaient autour de la table avec la Direction pour définir les nouvelles modalités d'un accord.

Pourquoi la CFE-CGC IBM France a signé cet accord

La CFE-CGC a noté quelques évolutions positives par rapport au précédent accord que nous avons déjà signé. Notamment, la Direction a pris l'engagement d'être proactive dans la détection des cas de non-égalité professionnelle. Certains indicateurs ont évolué ou sont à présent fixés, notamment celui déclenchant une analyse approfondie de la situation d'une femme vis-à-vis des hommes.

Au-delà de cet accord, nous notons une volonté de la Direction de s'emparer de la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, sans doute l'action de Beatrice KO-SOWSKI et de Women@IBM.

Ce qu'il reste à faire

Malgré ces avancées, il reste encore certaines de nos demandes non satisfaites, notamment en ce qui concerne l'égalité entre tous les salariés que cela soit entre les femmes et les hommes mais également entre les femmes elles-mêmes mais aussi les hommes entre eux. La question de la dynamique entre les salariés n'est également pas traitée. Cet accord ne s'attache qu'à des photos de la situation pour analyse, nous aimerions plutôt avoir un film de l'évolution des uns et des autres pour y avoir les personnes en situation de stagnation professionnelle. La question des PRG (Band) et de leurs évolutions n'est toujours pas réglée. À IBM, on sait qu'il n'y a pas que l'indice UIMM et le salaire qui comptent. Le PRG est aussi un élément d'évolution professionnelle.

Et pour vous ?

Si vous êtes une femme et que vous pensez être en situation d'inégalité professionnelle, nous vous invitons à prendre contact avec vos élus CFE-CGC. Une commission est mise en place dans le cadre de cet accord qui a pour but de traiter les demandes individuelles de manière anonyme. En tant que signataire de l'accord, la CFE-CGC a deux représentants dans cette commission. Nous obtenons de bons résultats depuis plusieurs années avec souvent plusieurs centaines d'euros supplémentaires par mois pour celles qui ont saisi la commission.

*La CFE-CGC est pour l'égalité entre les femmes et les hommes
mais également entre tous les salariés.*

N'hésitez pas à contacter vos représentants pour plus d'information et pour remonter vos demandes. Notre site internet <https://www.cfecgc-ibm.fr> est à votre disposition pour toute information, il est régulièrement mis à jour avec les dernières informations notamment si vous possédez (ou demandez) un compte IBMer dessus.